



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les programmes de collège

Les programmes de cycle 3

CM1-CM2-6ème

CYCLE

3

Ressources à consulter

CYCLE

3

Les repères de progressivité linguistique

Les déclinaisons culturelles

**3 groupements thématiques
pour le cycle 3**

**Des sous-thématiques dans
chaque groupement**

Groupement thématique n°1

La personne et la vie quotidienne

- le corps humain, les vêtements, les modes de vie
- le portrait physique et moral
- les fêtes et traditions
- l'environnement urbain, son iconographie

Groupement thématique n°2

Des repères géographiques, historiques et culturels des villes, pays et régions dont on étudie la langue

- leurs caractéristiques physiques et repères culturels
- les monuments et œuvres architecturales célèbres
- quelques figures historiques, contemporaines
- quelques grandes pages d'histoire spécifiques de l'aire étudiée

Groupement thématique n°3

L'imaginaire

- contes, légendes, comptines du pays et de la région
- héros et personnages de fiction, de BD, de séries et de cinéma

Niveau minimum attendu en fin de cycle 3

Au moins A1 dans les 5 activités langagières ; les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1, car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières.

Les programmes de cycle 4

5ème-4ème-3ème

CYCLE

4

Ressources à consulter

CYCLE 4

Les repères de progressivité linguistique

Les déclinaisons culturelles

4 groupements thématiques pour le cycle 4

**Des sous-thématiques dans
chaque groupement**

Groupement thématique n°1

Langages

- Codes socio-culturels et dimensions géographiques et historiques.
Graphiques, schémas, cartes, logos, tableaux
- Médias, modes de communication, réseaux sociaux, publicité
- Les langages artistiques et leurs interactions : peinture, musique et chansons, poésie, cinéma et théâtre, littérature, bande dessinée, science-fiction. Représentation de sculptures, tableaux, œuvres architecturales, monuments
- Art et société : engagement de l'artiste, art et représentations du réel, art reflet de la société

Groupement thématique n°2

École et société

- Comparaison de systèmes scolaires
- Activités scolaires et extra-scolaires. Découverte du monde du travail.
Fiches métier
- Présence des langues dans l'environnement proche et dans les parcours familiaux

Groupement thématique n°3

Voyages et migrations

- Voyages scolaires, touristiques
- Exil, migration et émigration
- L'imaginaire, le rêve, le fantastique, le merveilleux
- Voyages dans l'espace et dans le temps

Groupement thématique n°4

Rencontres avec d'autres cultures

- Repères historiques et géographiques
- Patrimoine historique et architectural
- Inclusion et exclusion
- Modes de vie, tradition, histoire et institutions
- La diversité au sein d'une même aire linguistique

Niveau minimum attendu en fin de cycle 4

LV1 : au moins A2 dans les 5 activités langagières et donc B1 dans plusieurs

LV2 : A2 dans au moins 2 activités langagières, ce qui est vraiment un minimum pour tous mais doit être dépassé pour beaucoup

Focus sur l'enseignement facultatif de
LCE (langues et cultures européennes) au
cycle 4

Créé dans le cadre des aménagements apportés à la mise en œuvre de la Réforme de l'enseignement obligatoire, « l'enseignement de langues et cultures européennes » (LCE) se voit défini dans l'arrêté du 16 juin 2017 publié au Bulletin officiel.

Il s'agit :

- d'un enseignement facultatif ;
- qui s'appuie sur l'une des langues vivantes étudiées au sein de l'établissement ;
- dont les horaires sont modulables jusqu'à 2 heures hebdomadaires ;
- qui s'inscrit dans une logique curriculaire, sur le cycle 4, et peut donc se mettre en place dès la 5ème ;
- qui est financé dans le cadre de la dotation horaire de 3 heures attribuée au collège pour lui permettre « de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants » ou « pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs » (article 6 de l'arrêté).

**Focus sur la section
internationale au collège**

Six heures d'enseignement en langue vivante

Une discipline non linguistique est enseignée partiellement en français et partiellement en langue étrangère :

- l'histoire-géographie-éducation civique : enseignement dispensé pour moitié dans la langue de la section
- les lettres étrangères : quatre heures en plus des horaires de langue vivante étrangère

Ces enseignements spécifiques doivent permettre aux élèves d'atteindre au moins le **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)



Programme

